

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE LA CONSTRUCTION, DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION DU CADASTRE ET DE
LA TOPOGRAPHIE

DECISION N° 62/793 du 23/8/1982
JURIDIQUE/DCT/S.F./PERS.-

VISAS :

portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1981 de Monsieur MLENA Georges
Bissy, Ingénieur-Geodète Principal des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Cadastré) de la République Populaire du Congo.

D.C.T.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.F.P.

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962, portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2 087/FP du 21 Juin 1960, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut commun
des cadres de la catégorie I des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime de
rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres cadres par la loi n° 15-62 du 3 Février
1962, portant le statut général des Fonctionnaires des cadres de la
République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 62/154/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret n° 62/170/FP du 25 Juin 1962, réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/154/FP du 5 Juillet 1962,
fixant les échelonnements hiérarchiques des Fonctionnaires des
cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le Décret n° 75/154 du 4 Avril 1975, portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 62/130 du 27 Décembre 1960, portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n° 62/64 du 23 Décembre 1960, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Décret n° 64/016 du 23 Janvier 1961, au Décret
n° 64/014 du 23 Décembre 1960, portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le Décret n° 64/017 du 23 Janvier 1961, relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
réunie à Brazzaville, le 4 Janvier 1982.

D.B.

D.C.F.

LE MINISTRE :

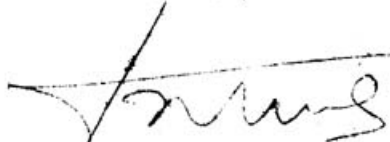
ARTICLE 1er.- Monsieur MALISSA Georges Sidney, Ingénieur-Géomètre Principal de 1^{er} échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastré) en service à la Direction du Cadastre et de la Topographie à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à 2 ans pour le 2ème échelon de son grade.

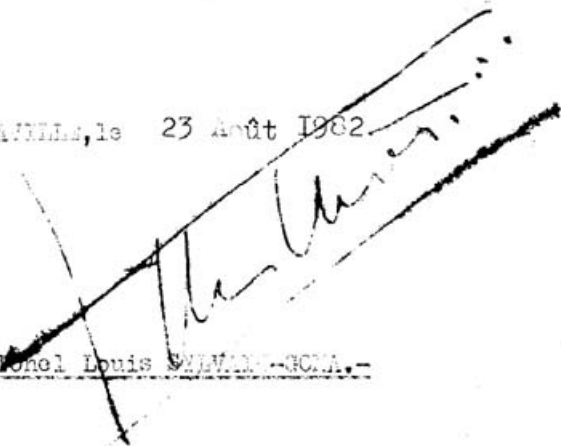
ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Août 1982.

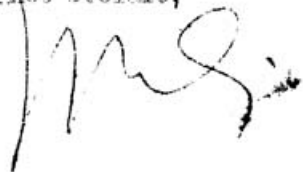
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat,


Commandant Benoît NGOUNGUE-NGOUNGUE.-


Colonel Louis NGOUNGUE-NGOUNGUE.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard NGOUNGUE-NGOUNGUE.-

Le Ministre des Finances,

COPIATIONS :

- J.O.R.P.C. 1
- DGT/DEP. 2
- D.3. 2
- D.C.R. 1
- INTPCUE 1
- DIR.CAD 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 1
- ARCHIVES 3/13.-


Jean GABRIEL NGOUNGUE-NGOUNGUE.-